

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu – Synthèse de la séance du vendredi 18 décembre 2020

L'an deux mil vingt et le dix-huit décembre à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune de MARTEL s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes du Palais de la Raymondie, sur convocation en date du 14 décembre 2020 adressée par le maire et sous la Présidence de Monsieur Raphaël DAUBET, Maire.

PRESENTS : DAUBET Raphaël –maire, Michèle FOURNIER-BOURGEADE – 1^{er} adjoint, Yannick OUBREYRIE – 2nd adjoint, Marie-France SOURZAT – 3^{ème} adjoint, Michel LEVET – 4^{ème} adjoint, Sylvie COUMES – 5^{ème} adjoint, Colette VERGER, Jacques MORDRET, Marianne MONIER, Christine HENON, Sandrine BERGOUGNOUX, Christophe GUINOT, Olivier GIL, Jérôme ARESTIER, Frédéric VERGNES, Christian FAGES, Madeleine CAYRE, Jean-Pascal TESSEYRE, Pierre VERDIER.

ABSENTS :

Secrétaire : Pierre VERDIER, désigné à l'unanimité

Monsieur le maire ouvre la séance à 18h35 et constate que le quorum est atteint.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le maire demande à l'assemblée s'il y a des observations sur les procès-verbaux du 17 novembre 2020.

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal du 17 novembre est soumis à l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

3. BESOINS EN CONTRACTUELS 2021

Monsieur le maire expose au conseil la nécessité de recruter 6 agents contractuels pour assurer les services du périscolaire et de l'extrascolaire. Ces recrutements équivalent à 2 temps pleins

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité :**

- **D'autoriser** Monsieur le maire à recruter des agents contractuels pour assurer le service périscolaire et extrascolaire
- **D'adopter** la décision de Monsieur le maire sur le recrutement de 6 contractuels
- **D'inscrire** au budget 2021 les dépenses correspondantes

4. AVENANT VVF DE GLUGES

Monsieur le maire informe le Conseil que le bail commercial de VVF village, signé en 2006 pour une durée de 15 années, prendra fin le 04 juillet 2021 en pleine saison estivale. VVF Villages a sollicité la commune de Martel pour que ce bail soit prorogé jusqu'au 31 octobre 2021 (date de fin d'exercice pour VVF Villages).

Il précise que d'ici là les négociations se poursuivront pour fixer les modalités de renouvellement de leur contrat et les investissements à réaliser. Un premier chiffrage établi à plusieurs centaines de milliers d'euros les nombreux travaux à réaliser.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **décide à l'unanimité :**

- **De conclure** un avenant au bail commercial conformément au modèle joint en annexe à la présente délibération

- **D'autoriser** le maire à signer cet avenant

5. AVENANT CONTRACTUALISATION INDEMNISATION COVID-19 – DELEGATION DE COMPETENCE AO2 SCOLAIRE

Monsieur le maire informe le Conseil que la commune de Martel organise un service de transport scolaire dans le cadre d'une délégation de compétence de la Région. Celle-ci fait l'objet d'une contribution financière de la Région sur la base du service fait.

Pendant la crise sanitaire de la COVID-19, les services de transport scolaire ont été suspendus du 16 mars et cela jusqu'au 14 mai.

La Région a décidé d'indemniser les organisateurs de transport scolaire pendant la durée de suspension des services à hauteur de 80% du coût journalier. Cela suppose la signature d'un avenant contractualisant cette indemnisation.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- **De conclure** un avenant à la convention de délégation de compétence d'organisation de services de transport
- **D'autoriser** le maire à signer cet avenant

6. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADUCTION DE L'EAU POTABLE DE LA REGION DE MARTEL

Monsieur le maire propose de mettre à disposition du SIAEP, et pour un loyer de 300 €/mois plus 50 € de charges, un bureau à l'étage de la mairie (local de l'ancienne communauté de commune de Martel). Ceci en attendant la réhabilitation des locaux de l'ancienne perception qui devraient durer environ un an.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- **D'approuver** la mise à disposition d'un local communal au profit du SIAEP
- **D'autoriser** Monsieur le maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante

7. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SO'ART

Monsieur le Maire fait part du projet de l'association So'Art d'exposer, sur une durée de 2 ans, des œuvres monumentales en bois réparties sur une dizaine d'espaces publics de la commune. Elle sollicite le soutien de la commune avec une subvention exceptionnelle de 1000 €. M. le Maire propose de soutenir ce projet pour lequel des artistes de renommée nationale, voire internationale, ont répondu à un appel à candidature. Les projets d'œuvres sont connus et sont de beaux projets. Il est important de soutenir l'association car la crise sanitaire rend difficile le mécénat par les entreprises et les fonds à engager pour rémunérer les artistes et mettre en scène les œuvres sont importants. L'attribution de cette subvention permettrait de manifester le soutien officiel de la Mairie de Martel.

Mme Cayre souligne le fait que l'exposition ne concernant qu'une seule commune, Cauvaldor ne devrait pas être en mesure d'attribuer de subvention.

M. le Maire confirme que les critères d'éligibilité de Cauvaldor excluent les manifestations qui ne concernent qu'une seule commune. Cauvaldor. Il a mis en contact Mme Gerard avec des entreprises liées à la filière bois ce qui lui a permis de récupérer quelques fonds.

Mme Verger remarque que si des conférences étaient tenues dans d'autres communes, Cauvaldor pourrait peut-être intervenir.

M. le Maire confirme cette piste et à la demande de M. Tesseyre précise que le budget global s'établit, en fonction du nombre d'œuvres retenues, entre 70 000 € (pour 10 œuvres) et 90 000 € (12 œuvres).

M. Tesseyre constate qu'une subvention de 1000 € est faible au regard de ce budget. M. le Maire évoque la possibilité de porter la subvention à 2000 € mais compte tenu du manque de visibilité il demande à l'association de ne pas s'engager auprès des artistes tant que les aides financières n'auront pas été acquises. Il leur proposera de les aider à engager une démarche de crowdfunding.

Mme Cayre invite à la prudence et rappelle le cas d'une manifestation à Martel qui a laissé un trou financier important du fait de l'imprévoyance de l'association.

M. le Maire propose au conseil de faire une promesse de subvention de 1000 € sous réserve que le projet aboutisse.

Après en avoir délibéré **le conseil décide à l'unanimité**:

- D'attribuer à l'association So'Art et sous condition expresse de l'aboutissement du projet, une subvention à hauteur de 1000 €.

8. RENEGOCIATION D'UN EMPRUNT COMMUNAL

M. Oubreyrie informe le conseil de la renégociation de prêts avec les partenaires financiers de la commune. Un seul, la Banque populaire, a actuellement fait une offre satisfaisante baissant de 2,2 à 1,1 % le taux de l'emprunt, soit un gain net de 12 000 €.

Les négociations se poursuivent avec le Crédit agricole et la Caisse des dépôts.

M. le Maire met au vote la proposition de la Banque Populaire.

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité le conseil** :

- **Accepte** que le prêt de 800 000 € contracté auprès de la Banque Populaire soit renégocié dans les conditions évoquées
- **Autorise** M. le Maire à signer l'avenant correspondant et à effectuer les opérations qui s'imposent.

9. APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU 2019

Monsieur Levet présente les principales données techniques et financières du service public de l'eau potable du syndicat intercommunal qui regroupe les communes de Martel, Saint-Denis-lès-Martel, Montvalent et Baladou et représente 1937 abonnés. Il souligne que le taux de rendement progresse grâce aux investissements réalisés pour atteindre 71 %.

La qualité de l'eau est analysée tous les 15 jours et on déplore en 2019 une seule non conformité due à la présence d'escherichia coli.

En 2019, 418 000 € d'opérations ont été engagés en investissement . La dette s'élève à 917 000 € et représente 110 000 € de remboursement annuel.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'adopter ce rapport.

Le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **Adopte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable 2019

M. Levet rappelle au Conseil que le nouveau syndicat intercommunal sera opérationnel le 1^{er} janvier 2021 et élira son bureau le 15 janvier.

10. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT : CHOIX DU DELEGATAIRE ET APPROBATION DU CONTRAT.

Monsieur Levet rappelle la procédure en cours relative à la délégation du service d'assainissement et présente les principales caractéristiques des deux offres reçues émanant des entreprises SAUR et VEOLIA.

Après négociations avec les candidats les offres s'établissent ainsi :

Prix pour 120 m³ : 103,10 € pour VEOLIA / 95,39 € pour la SAUR

Compte d'exploitation : 49 654 € pour VEOLIA / 46 111 € pour la SAUR.

Chaque entreprise a soumis un plan de renouvellement des équipements et en option la SAUR a chiffré l'évacuation des boues. Cette option ne sera probablement pas nécessaire dans les deux ans à venir mais il est proposé de provisionner 3000 € par an pour ce faire.

M. Fages trouve la durée de 12 ans du contrat excessive et craint qu'elle ne retarde une analyse à un niveau communautaire de la question primordiale de l'eau.

M. Levet remarque que les opérateurs ont besoin de visibilité mais qu'il appartient aux syndicats des eaux et aux communes de réfléchir à la gestion de l'eau et de s'unir. C'est cette organisation et la capacité à avoir une stratégie claire qui permettra de mieux gérer l'eau.

M. Fage indique que le contexte politique favorise l'arrivée de nouveaux acteurs sur le secteur de l'eau, dont des fonds de pensions. Il affirme l'importance que la gestion de l'eau conserve un caractère public et que les élus en conserve la maîtrise afin d'éviter les spéculations.

M. le Maire rappelle que la délégation objet du débat concerne l'assainissement. Il confirme l'intérêt d'étudier la gestion de l'eau dans un contexte territorial car c'est une ressource qui doit être partagée et qui nécessite des interconnexions de réseaux. Ce n'est pas forcément le cas pour l'assainissement qui va toucher des secteurs où il y a une certaine densité d'habitat. Pour l'AEP, les périmètres des syndicats et des intercommunalités sont des périmètres administratifs rarement en corrélation avec la réalité des réseaux et des bassins versants.

Concernant la durée du contrat de 12 ans, elle permet de limiter les renouvellements de marchés publics qui sont des procédures lourdes et coûteuses pour les collectivités. Elle n'empêche pas une réflexion sur la prise de compétence même si des contrats sont en cours.

Mme Cayre évoque la forte subvention versée par le budget principal au budget de l'assainissement du fait de l'importance de la dette sur ce dernier. Par ce mécanisme les usagers en assainissement individuels sont pénalisés.

M. le Maire remarque qu'un bon montage du budget ne devrait pas nécessiter une telle subvention du budget communal.

M. le Maire remercie M. Levet pour la qualité du travail effectué et soumet au vote le choix de la Saur comme délégataire.

Après en avoir délibéré à **17 VOIX POUR** et **2 ABSTENTIONS**, l'assemblée délibérante:

- ✓ **APPROUVE** le choix de Monsieur le Maire
- ✓ **DECIDE** en conséquence de confier l'affermage du service d'assainissement à la société SAUR
- ✓ **APPROUVE** le projet de contrat de délégation
- ✓ **APPROUVE** le projet de règlement de service annexé au contrat
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes.

11. TARIFS ASSAINISSEMENT 2021

M. Levet présente les trois options d'évolution qui ont été envisagées : maintenir les tarifs, maintenir une facture 120 m³ identique ou augmenter la part communale. Il rappelle les tarifs 2020 et propose la

solution médiane (maintien pour l'usager d'une dépense identique pour une consommation de 120 m3) avec les évolutions ci-après pour l'année 2021 :

	Part collectivité		Part exploitant	
	2020	2021	2020	2021
Part fixe				
abonnement	35,58 €	41,02 €	47,05 €	38,98 €
Part variable				
Prix au m3	0,8962 €	1,0138 €	0,5671	0,4701 €

M. Pierre Verdier fait observer que cette solution médiane permettra d'encaisser, pour la commune, environ 9000 € de recettes supplémentaires.

Monsieur le Maire soumet au vote les tarifs 2021 du service de l'assainissement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil décide

- De fixer les tarifs 2021 de l'assainissement comme présenté dans le tableau ci-dessus.

12. TARIF DES REGIES COMMUNALES

M. Oubreyrie présente les propositions de tarifs des régies communales discutés en commission des Finances et qui ont été envoyés aux élus.

Parmi les évolutions il note :

-Régie centre aéré : maintien des tarifs pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 600 et légère augmentation pour les autres. L'évolution en personnel rend nécessaire cette évolution.

- Cantines scolaires : Des réflexions seront menées l'année prochaine pour appliquer aux repas des cantines des tarifs tenant compte de la situation des familles.

-Régie du musée : augmentation de 2,00 à 2,50 € du prix d'entrée pour adulte, à la demande de l'association.

-Régie des marchés : la commission des marchés a diminué d'1 € le mètre linéaire le prix des places l'été (3€ au lieu de 4€) et hors été (2€ au lieu de 3€). Cela se traduira par une perte de recette de l'ordre de 4000 €.

-Création d'une régie supplémentaire pour les caravanes s'installant au camping

-Création d'une régie supplémentaire pour l'eau des camping-car dont le prix sera fixé ultérieurement en fonction du type de borne qui sera installé.

-Salles communales : gratuité pour associations locales et pour les expositions à but non mercantile, payant si l'exposition génère des ventes.

Mme Cayre remarque que le camping de Martel fait partie de ces petits campings peu aménagés accueillant une clientèle familiale plutôt modeste et qu'il faut veiller à ne pas trop augmenter les tarifs.

M. Oubreyrie répond que du personnel consacre du temps de travail au camping. Il note la situation privilégiée de ce camping et souligne que les tarifs pratiqués sont parmi les plus bas de France.

M Le Maire propose de voter l'ensemble de tarifs des régies.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil décide

-**De fixer** les tarifs 2021 des régies tels qu'exposés en annexe.

Mme Cayre demande pourquoi maintenir le mini-golf payant.

M. Levet précise que ce dernier va être restauré, et M. Oubreyrie précise que le VVF a demandé de le conserver.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire apporte les informations suivantes :

Règlement intérieur : suite à la remarque de M. Christian Fages concernant la demande faite par des élus d'un ordre du jour particulier, il précise que le maire est tenu non seulement de convoquer le Conseil mais aussi de mettre à l'ordre du jour les affaires objet de la demande. Ceci conformément avec un arrêté du Conseil d'état qui précise les dispositions du code général des collectivités territoriales. L'article 3 du règlement intérieur « dans le cas où la séance se tiendrait à la demande de l'État ou des membres du conseil municipal... » doit être précisé par « dans le cas où la séance se tiendrait à la demande de l'État ou à la demande **du tiers** des membres du conseil municipal... »

Cuisine de l'Ehpad : M. le Maire a rencontré le Président du Département au cours d'un conseil des territoires qui réunit les présidents des intercommunalités. Un point a été fait sur l'étude du département relative à l'alimentation et au gaspillage alimentaire dans les ehpad. Des compléments ont été demandés qui soulèvent des problématiques de quantité à fournir notamment pour les portages de repas à domicile. Le calendrier concernant l'étude est le suivant :

- Validation du département : 1^{er} trimestre 2021 ;
- Mise en cohérence avec les projets infra-territoriaux et les partenaires (ARS, Préfet, EPCI) ;
- Validation d'un schéma de production-cible et de recommandations qualitatives fin du 1^{er} semestre 2021.

Un schéma départemental sera passé en partenariat avec l'ARS, l'État et les intercommunalités.

M. le Maire fait part d'un échange très constructif et rassurant avec M. le Président du Département sur le cas de la cuisine de Martel. D'ici la fin du 1^{er} semestre plusieurs options seront proposées à la commune.

M. le Maire et Mme Fournier–Bourgeade rencontreront le personnel de l'Ehpad pour leur rendre compte de cette réunion.

Petites villes de demain : Martel a été retenue suite à l'appel à projets, parmi 19 communes du département. Cela permettra de relancer avec des moyens accrus la politique bourg-centre initiée avec la Région.

Petites villes et campagnes au cœur d'un nouveau récit territorial : suite à appel à projets d'urbanisme avec la faculté de Toulouse, Martel fait partie des 15 projets retenus par un jury composé de géographes, urbanistes, architectes.... avec un dossier « Faire petite ville touristique à la campagne : diversité et complémentarité de l'offre de service à Martel dans le Lot ». Grâce à ce dispositif, Martel fera l'objet d'une étude et bénéficiera de préconisations et recommandations de professionnels.

Appel à projets « schéma directeur immobilier et énergétique » : ce sont les communes de Gramat et Saint-Céré qui ont été retenues avec Cauvaldor.

Aire de jeux de la Fontanelle : M. Levet signale qu'elle est désormais ouverte et qu'il reste à finir les bordures les grillages de l'extension et la pose de bancs.

Conseil municipal jeunes : Mme Verger informe le Conseil que le Conseil municipal jeunes s'est réuni le 11 décembre et a élu Valentine Chaminade.

M. le Maire félicite Valentine pour son élection. Les jeunes ont présenté leurs projets que la commune aidera à mener à bien.

Commission urbanisme de Cauvaldor : M. Verdier indique qu'il y aura 2 dossiers prioritaires en 2021 :

- le PLUIH qui a pris du retard suite à la fin du marché actuel et l'obligation de relancer un nouveau marché. Celui-ci sera lancé début 2021. Compte tenu des délais de réalisation et de procédures, l'objectif est d'approuver le PLUIH mi 2022.

- un nouveau dossier prioritaire concerne les opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat (OPAH) qui seront engagées en 2021

En revanche, deux dossiers seront retardés faute de moyens : le Règlement local de publicité et le Schéma d'aménagement des cheminements doux.

M. le Maire précise concernant les OPAH que Cauvaldor a décidé d'intégrer le GURE (Guichet Unique de la Rénovation Energétique). Il n'y a pas encore de politique de l'habitat opérationnelle sur Cauvaldor mais, dans le cadre de du PLUIH, un POA (programme d'orientation et d'action) a été voté qui permettra de fixer le cadre dans lequel les OPAH vont se décliner.

-Mme Cayre remarque le manque d'illuminations à Martel à ce jour et le mauvais état des conteneurs ordures ménagères. Elle interroge M. le Maire sur l'avancement du dossier de restauration scolaire et souligne l'importance à traiter l'accompagnement des enfants qui doivent se déplacer pour aller au réfectoire, d'autant que l'on est en période vigi-pirate renforcé et que cet encadrement coûte cher. Elle rappelle que dans le projet du réfectoire de la maternelle était inclu une réflexion sur la réduction des coûts de fonctionnement. Elle souhaite savoir où en sont les pourparlers avec le Département.

M. le Maire répond que le Département travaille sur un projet de restructuration du collège et qu'il intégrera une salle de restauration pour les écoles.

Mme Cayre demande comment va s'organiser l'entente administrative puisque le Département n'a pas la compétence communale. Il pourrait se poser un problème d'équité sur le territoire.

M. le Maire précise qu'une convention sera mise en place, comme cela se pratique pour de nombreuses communes.

Mme Fournier-Bourgeade dit qu'une réunion se tiendra au Département fin janvier et qu'elle en rendra compte au prochain conseil.

-M. le Maire signale qu'en conseil communautaire ont été votés l'aménagement du parking de la maison de santé, le projet d'aménagement de l'ancienne perception en maison Cauvaldor services avec à l'étage le service du nouveau syndicat des eaux, ainsi qu'une demande de subvention pour l'adjonction du dojo au nouveau gymnase de Martel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.